

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

La Commission scolaire des Sommets adopte un budget équilibré

Magog, mercredi 21 juin 2017 – À la séance du 20 juin, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets (CSS) a adopté un budget équilibré de 107,7 M \$ pour l'année scolaire 2017-2018. Pour y parvenir, la CSS a dû utiliser 0,4 M \$ de son surplus accumulé. Ce budget intègre le réinvestissement du gouvernement dans le réseau de l'éducation. Pour la CSS, ces nouvelles allocations représentent 1,6 M \$ en services directs aux élèves. Elles permettront, entre autres, l'engagement de cinq postes en psychoéducation et un poste en orthophonie. Les écoles primaires et secondaires pourront donc bénéficier de cet ajout de ressources financières pour répondre aux besoins particuliers des élèves de leur milieu.

Le budget 2017-2018 fait également état d'une hausse d'une centaine d'élèves qui se situe principalement au niveau secondaire. À la CSS, la clientèle scolaire se chiffre maintenant à 8 323 élèves. « Malgré les nouvelles allocations totalisant 1,6 M \$, la CSS doit composer avec des compressions récurrentes qui totalisent plus de 6,5 M \$ par année. Cela demeure donc difficile d'équilibrer un budget dans ce contexte. »



M. Jean-Philippe Bachand, président de la CSS

Le conseil des commissaires a également adopté le taux de taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018. Celui-ci s'établit à 0,1843 \$ par 100 \$ d'évaluation. « La légère baisse du taux de la taxe scolaire constitue une excellente nouvelle pour les contribuables de notre territoire », ajoute Jean Philippe Bachand, président de la CSS.